



SOUS-PRÉFET de CLERMONT

Bureau des collectivités locales

AVIS AU PUBLIC

Projet de mise à 2x2 voies de la RD 200 entre les RD 1016 et 1017
Communes de Brenouille, Monceaux, les Ageux et de Pont-Sainte-Maxence

Conseil départemental de l'Oise

Enquête parcellaire

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 2 décembre 2019, est prescrite sur le territoire des communes de Brenouille, Monceaux, les Ageux et de Pont-Sainte-Maxence, du mardi 7 janvier 2020 au jeudi 23 janvier 2020 inclus, une enquête parcellaire relative au projet de mise à 2x2 voies de la RD 200 entre les RD 1016 et 1017.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le Conseil départemental de l'Oise.

M. Jean-Yves Mainecourt est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et siègera en mairies de Brenouille, Monceaux, les Ageux et de Pont-Sainte-Maxence aux jours et heures suivants :

- le mercredi 15 janvier 2020 de 15h00 à 17h00 à la mairie de Brenouille ;
- le mardi 7 janvier 2020 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Monceaux ;
- le jeudi 23 janvier 2020 de 16h00 à 18h00 à la mairie de Monceaux ;
- le vendredi 10 janvier 2020 de 17h00 à 19h00 à la mairie de Les Ageux
- le samedi 18 janvier 2020 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Pont-Sainte-Maxence .

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire coté et paraphé par le maire seront déposés en mairies de Brenouille, Monceaux, les Ageux et de Pont-Sainte-Maxence et mis à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 17 jours consécutifs, du mardi 7 janvier au jeudi 23 janvier 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des secrétariats des mairies.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur pour être annexées au registre.

À l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairies de Brenouille, Monceaux, les Ageux et de Pont-Sainte-Maxence, ainsi qu'à la sous-préfecture de Clermont - Bureau des collectivités locales pendant un an.

Pour le sous-préfet, et par délégation,
La secrétaire générale



Dominique MANGEARD